COMMUNE DE SMARVES **REPUBLIQUE FRANCAISE**

L'an deux mil quinze, le quinze juin à 20 H 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 10 juin dernier, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Philippe BARRAULT, Maire.

PRESENTS :

- M. BARRAULT Philippe, Maire,
- M. GODET Michel, 1er Adjoint,
- M. COCQUEMAS Alain, 3ème Adjoint,
- M. CHARRIOT Patrick, 4ème Adjoint,
- Mme GIRAUD Séverine, 6ème Adjointe,
- Mme BERNARD Géraldine, Conseillère Municipale,
- M. BILLY Vincent, Conseiller Municipal,
- M. LAMARCHE Grégory, Conseiller Municipal
- Mme ROUSSEAU Françoise, Conseillère Municipale,
- Mme BASTIERE Virginie, Conseillère Municipale
- M. Patrick COUTURAS, Conseiller Municipal,
- Mme VALET Nathalie, Conseillère Municipale
- Mme VIGREUX Chantal, Conseillère Municipale
- Mme SIREDEY Pascale, Conseillère Municipale

EXCUSES :

- Mme PAIN DEGUEULE Claudine, 2ème Adjointe, pouvoir à Nathalie VALET
- Mme BOUHIER Isabelle, 5ème Adjointe,
- M. DELHOMME Bernard, Conseiller Municipal, pouvoir à Michel GODET
- Mme HOUBERT Virginie, Conseillère Municipale
- Mme LABELLE Christelle, Conseillère Municipale, pouvoir à Séverine GIRAUD
- M. SAUZEAU Philippe, Conseiller Municipal, pouvoir à Géraldine BERNARD
- M. SEBIRE Bertrand, Conseiller Municipal, pouvoir à Grégory LAMARCHE
- Mme HAYE Nathalie, Conseillère Municipale
- M. MONTERO Thierry, Conseiller Municipal, pouvoir à Pascale SIREDEY

SECRETAIRE DE SEANCE: M. Patrick CHARRIOT est élu à cette fonction.

PRESENTATION PAR M. AVELINE, DIRECTEUR GENERAL DE HABITAT DE LA VIENNE, DU PROJET DE 4 LOCATIFS A LOYER REGLEMENTE POUR DES SENIORS

M. le Maire remercie de leur présence, M. AVELINE, directeur général d'HABITAT DE LA VIENNE et M. PETERLONGO, directeur technique de cette même structure.

Il fait un rappel de ce projet aujourd'hui techniquement bien avancé, le permis de construire ayant été validé par la DDT. Les représentants d'HABITAT DE LA VIENNE présentent ce dossier, tant sur le plan technique que sur sa faisabilité financière.

Les logements : 4 types 3 d'environ 65 m² chacun et avec chacun un petit cellier. Ce chauffage au gaz à condensation, isolation très performante ont été des choix techniques permettant de répondre à a RT 2012. Sur le jardin privatif d'environ 100 m², sera édifié « en dur » un petit abri de jardin. Il n'y a pas de garage à voiture.

Administrativement, ce projet a reçu l'aval des Pouvoirs Publics.

Plan de financement et faisabilité financière :
M. AVELINE décline le plan de financement de l'opération qui prend en compte :

- ✓ 2 Prêts Locatifs d'Utilité Sociale (PLUS) et 2 Prêts Locatifs d'Aides pour l'Insertion (PLAIS),
- ✓ Aide de l'Etat pour 4 000 € (pour les 4 logements),
- ✓ Subvention du Conseil Général : 60 000 €,
- ✓ Fonds propres d'HABITAT VIENNE pour 80 000 €

M. AVELINE met en évidence le déséquilibre financier de l'opération (-28 557 €) déséquilibre qui perdurerait pendant une quarantaine d'années. Il dit avec insistance qu'une telle situation ne peut être viable que si un fonds de concours financier de la Commune de SMARVES de 28 557 € vient rééquilibrer ce budget prévisionnel.

MM COUTURAS et GODET disent penser que cette approche financière même si elle est crédible, pourrait bénéficier d'une conjoncture économique négative qui entraîne les entreprises à revoir à la baisse et sérieusement à la baisse le chiffrage des travaux.

M. PETERLONGO dit avoir déjà évalué le coût de l'opération en s'appuyant sur la réalisation du marché d'aujourd'hui qui lui semble d'ailleurs au plus bas des possibilités.

M. GODET demande si sur le plan phonique, une attention particulière a été portée. M. BILLY demande si sur le plan thermique, tout a bien été optimisé pour répondre au moins à la RT 2012. Il leur est répondu positivement.

Mme ROY-BASTIERE dit que pour elle, implanter quatre logements sur 1 000 m², c'est créer une densité forte dans cette rue Louis Renard où existe l'opération réalisée par la SAR HLM de Poitiers avec 9 locatifs d'une architecture un peu particulière.

M. le Maire lui répond que malheureusement, c'est quatre logements ou rien dans la mesure où l'équilibre financier n'est pas atteint avec 4 logements alors qu'un nombre inférieur ne ferait que rendre vraiment irréalisable cette opération et ce, quel qu'en soit le plan de financement.

Cette présentation faite, ce temps d'échange achevé, M. AVELINE et PETERLONGO se retirent après avoir reçu les remerciements du Maire et de l'Assemblée pour leur disponibilité et leur exposé. M. le Maire les raccompagne.

De retour en salle, M. le Maire relance le temps d'échange sur ce dossier. Quelques autres interrogations apparaissent auxquelles M. le Maire répond.

Pour ce qui concerne le fonds de concours financier demandé par HABITAT DE LA VIENNE, il précise que celui-ci n'impactera pas le budget principal de la Commune mais le budget annexe de l'opération Bois Palet, ce fonds de concours pouvant par exemple s'inscrire dans l'enveloppe financière ouverte dans ce budget au C/605 pour un montant de 28 557 € ou faire l'objet d'une décision modificative.

A cette occasion, M. le Maire fait le point sur l'exécution de ce budget annexe dont les résultats à sa clôture seront excédentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des présents et des pouvoirs détenus (*abstention de Mme ROY-BASTIERE Virginie*) :

- **de prendre en compte** la demande de HABITAT DE LA VIENNE pour le versement par la Commune de SMARVES, d'un fonds de concours financier de **28 557 €** destiné à assurer la faisabilité technique et financière de cette opération de locatifs à loyer règlementé prévue initialement lors de l'étude financière de l'aménagement du lotissement du Bois Palet.

- **de permettre** comptablement ce versement de 28 557 €, les opérations comptables suivantes étant autorisées :

BUDGET ANNEXE DU BOIS PALET - Décision modificative n°1

Ouverture de crédits

Recettes	*C/7015*	*= + 28 600 €*
Dépenses	*C/6522*	*= + 28 600 €*

BUDGET PRINCIPAL - Décision modificative n°2

Fonctionnement

Recettes	*C/7551*	*+ 28 600 €*
Dépenses	*C/21*	*+ 28 600 €*

Investissement

Recettes	*C/23*	*+ 28 600 €*
Dépenses	*C/20422*	*+ 28 600 €*

La durée d'amortissement de ce fonds de concours sera de **UNE ANNEE**

EQUIPEMENT DES ENTREES DE BOURG PAR DES POINTS D'ACCUEIL ET D'INFORMATION SECURISES

M. le Maire rappelle qu'une demande de subvention a été en son temps présentée auprès de la Région Poitou-Charentes pour notre projet d'équipement des entrées de bourg par des points d'accueil et d'information sécurisés.

Il dit avoir reçu le 5 juin dernier, notification de la décision d'octroi d'une subvention de 10 000 € (dix mille €uros) pour une dépense subventionnable de **30 653 € TTC** (*trente mille six cent cinquante trois €uros*).
Il présente la convention bi-partite (Région / Commune de Smarves) appelée à régir l'utilisation puis le versement de cette subvention.

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale :

- **adopte** les termes de cette convention et autorise le Maire ou son représentant à la signer,
- **dit que** les travaux concernés peuvent être engagés pour le point situé à hauteur du parking de l'Ensemble sportif Marcel BERNARD,

REDACTION DES ACTES DE TRANSFERT DE PROPRIETES POUR L'ACQUISITION DE LA PARCELLE AZ 381 ET LA CESSION DE LA PARCELLE AZ 383 (Mise à l'alignement de la Rue du Huit Mai 1945)

M. le Maire rappelle que par délibération du 18 mai dernier, le Conseil Municipal a décidé de confier à Maître MONGIS, notaire à FONTAINE-LE-COMTE (Vienne), mission d'établir les actes de transfert de propriété pour la cession à Mme SAMUEL Cécile de l'emprise de 18 m² (AZ 383) et l'acquisition auprès de Mme SAUZEAU-MARTIN de l'emprise de 36 m² (AZ 381).

Il signale que les dossiers d'origine des propriétés pour ces deux opérations sont détenus par l'étude notariale de Me AUGERAUD, notaire à LA VILLEDIEU DU CLAIN et qu'à la demande des vendeurs et acquéreurs, il serait plus judicieux de confier à cette étude, la mission d'établir les actes de transfert de propriété et d'accomplir les formalités d'enregistrement nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **de confier** à Maître AUGERAUD, notaire à LA VILLEDIEU DU CLAIN, mission de procéder à la rédaction des actes et à l'accomplissement des formalités d'enregistrement,
- **de donner** mandat à M. le Maire ou en cas d'empêchement à son représentant, pour signer tout document afférent à ces deux opérations foncières et y compris la signature des actes de transfert définitif de la propriété.

INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire :

- donne connaissance des vifs remerciements formulés par les organisateurs du **Salon des Collectionneurs** locaux qui a eu lieu samedi 6 juin. Ils se déclarent très très satisfaits du concours des Services Techniques tant pour la préparation de l'espace que pour son rangement.
- rappelle que la **Fête de la Musique** aura lieu ce samedi 20 juin en centre-bourg. Le programme débutera dès 15 h 30 par l'Ecole de Musique et se finira tard dans la nuit.
- fait lecture d'une lettre reçue de la **Fédération Française de Tir à l'Arc** qui fait part de l'attribution au club local La Flèche Pictave, du ***label d'or***. Cette distinction met en évidence :
  - l'engagement avec la Commune
  - les points forts que sont les performances, l'encadrement, l'organisation d'évènements,
  - le respect des règles fédérales
  - les gages de qualité de fonctionnement, de bonne gestion et d'accueil.
  -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

****